Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 116 (1976)

Heft: 5

Rubrik: Chronique suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Apparente lacune dans la formation de nos officiers généraux

Depuis quelque temps se multiplient, dans des écrits et des exposés, les remarques sur l'absence de cours expressément destiné aux futurs officiers généraux et la nécessité de remédier à cet état de fait.

Le citoyen suisse peut être ainsi porté à croire que nos officiers généraux sont des autodidactes ou qu'on les charge de tâches auxquelles on a négligé de les préparer. Qu'il se tranquillise, la lacune n'est qu'apparente ou du moins sans gravité.

Il ne s'agit pas de se demander ici si les officiers généraux en activité de service sont compétents ou non, mais tout simplement d'examiner s'ils ont bénéficié d'une formation sérieuse avant de revêtir leur charge.

Il est vrai que nous avons des écoles centrales I, II et III, dont le but est de former les futurs commandants de compagnie, puis commandants de bataillon et commandants de régiment, alors que la législation ne connaît pas d'école centrale IV réservée aux futurs commandants de grande unité. C'est cette constation, qui amène d'aucuns à parler avec consternation de lacune.

On est d'ailleurs en train d'étudier l'opportunité éventuelle d'instaurer cette école centrale IV pour parfaire, dans les mois séparant leur nomination de leur entrée en fonction, la formation des 5 ou 6 officiers accédant chaque année aux «étoiles». Toutefois, ce service de quelques semaines ne sera jamais qu'un très modeste complément de la formation approfondie et prolongée, qui se pratique en réalité depuis fort longtemps.

En effet, à de rares exceptions près, les nouveaux colonels-brigadiers ou colonelsdivisionnaires se recrutent parmi les officiers d'état-major général. Les officiers de ce corps reçoivent une formation de base de 18 semaines aux problèmes du haut commandement. Ils sont alors incorporés dans les états-majors supérieurs pendant plus de la moitié des quelque 16 ans qui les séparent d'une promotion éventuelle au généralat. Au cours de toutes ces années, ils travaillent dans l'entourage immédiat de grands chefs et apprennent sous leur direction à résoudre les problèmes stratégiques et opératifs et à diriger l'instruction des grandes unités. Les quatre cinquièmes des officiers généraux romands actuels ont même exercé les fonctions de chef d'état-major de grande unité. Quand ils étaient encore colonels ou même majors, la plupart ont enseigné dans des cours d'état-major général et contribué à la préparation ou à la direction de plusieurs exercices opératifs à l'échelon le plus élevé. Enfin, leur participation aux exercices de défense nationale les a mis en contact fréquent avec les représentants de tous les milieux politiques, économiques et culturels du Pays. Dans leur presque totalité, les officiers généraux de carrière romands ont accompli pendant leur temps de major un stage de longue durée dans une école de formation militaire supérieure à l'étranger.

Voilà donc comment se déroule réellement la formation de ceux parmi lesquels on choisit, en Suisse romande comme partout ailleurs en Suisse, nos officiers généraux. On peut d'ailleurs s'étonner que cela ait pu échapper à l'attention de ceux qui — certes de bonne foi — s'inquiètent de lacunes. Si, à la longue formation décrite, on ajoute une école de trois semaines (avec les leçons de « Top-management » comme pour les grands chefs d'entreprise civils), cela sera certes utile mais guère déterminant pour l'aptitude des grands chefs à leurs importantes tâches. D'ailleurs, pour les remplir avec succès, il leur faut bien plus de qualités humaines que de savoir, et cela, il est bien difficile de l'enseigner dans une école.

D.B.